
Étude sur les actions en matière de vacances menées par les organisations syndicales ou les institutions représentatives de salariés du secteur privé ou public dans différents pays européens

Maître d'ouvrage : ATOUT FRANCE

Partenaire : DGCIS, UNAT,

CONTEXTE

Lors des assises nationales du tourisme en 2008, le secrétaire d'État en charge du Tourisme a annoncé l'ouverture d'un grand chantier sur le tourisme social et les politiques sociales d'accès aux vacances. Ouvert le 06 mars 2009, ce chantier a amené un grand nombre d'échanges au cours desquels l'importance de l'action des comités d'entreprises, comités d'action sociale et comités des œuvres sociales, par nature éparpillée, a été soulignée, ainsi que la nécessité d'avoir un état des lieux plus précis de l'action de ces acteurs qui est assez mal connue.

Parallèlement à cet état des lieux des actions menées par les CE, CAS et COS en France en faveur du droit aux vacances des personnes à revenus modestes, la DGCIS, l'UNAT et leurs partenaires souhaitent mener, en complément de l'action engagée par la commission européenne dans le cadre du projet Calyspo, un benchmark portant sur les politiques visant le droit aux vacances, leur évolution récente, les moyens mobilisés dans le cadre du monde travail, par les organisations syndicales, les groupements de salariés, les comités d'entreprise (ou équivalents) lorsqu'ils existent que ce soit dans les entreprises publiques ou privées d'autres pays au sein de l'Union européenne.

La D.G.C.I.S., l'U.N.A.T. et leurs partenaires ont confié à ATOUT France la réalisation de ce benchmark.

Le présent document constitue le cahier des charges de la consultation destinée à choisir le prestataire qui aura la responsabilité de réaliser cette étude.

OBJET DE L'ETUDE

L'étude visera à décrire et analyser les politiques et les moyens mis en œuvre par les organisations syndicales, les groupements de salariés des entreprises publiques et privés au sein de l'union Européenne en faveur de l'accès aux vacances. Il s'agira dans un premier temps de dresser un panorama des différents modes d'intervention des entreprises en matière d'aide aux vacances en fonction des pays puis de s'attacher à approfondir un certain nombre de situations qui présentent un intérêt par rapport à la situation française en vue de dégager des pistes éventuelles d'évolution.

Les thèmes qui devront être étudiés :

- Les types d'acteurs impliqués dans les politiques d'accès aux vacances (organisation centralisée, coopératives, fondations, ...)
- les types d'aides : Aides à la personne/aides à la pierre
- les types d'aides accordées notamment par les acteurs privés du monde du travail
- Les publics ciblés : catégories de personnes concernées (familles, jeunes, ...),
- Les pratiques mises en œuvre : types de programmes d'aides, recours à des hébergements dédiés et exclusifs (en pleine propriété ou pas), chèques d'aide au départ en vacances, partenariats, accords avec des tours opérateurs, ...
- Évolution récentes

CHAMP GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

L'étude comportera deux phases :

- Une première phase dressera un panorama général des politiques sociales du tourisme menées par les comités d'entreprises (ou équivalents), organisations syndicales dans différents pays européens dans leurs grandes lignes

Au terme de cette phase, sera rendu un document de synthèse présentant le panorama. Une sélection des expériences à approfondir sera dressée en accord avec le groupe de pilotage (avec un minimum de 4 à 5 pays étudiés).

- La seconde phase visera à procéder à des interviews d'acteurs dans les pays sélectionnés. Il s'agira d'analyser et de comprendre les mécanismes d'aides.

Au terme de cette seconde phase, sera rendue une synthèse décrivant les politiques d'accès aux vacances, les publics cibles, les modalités de mise en œuvre, la gestion éventuelle de patrimoine.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

L'étude sera menée en coordination avec l'étude sur « les modalités d'intervention des comités d'entreprise, comités d'action sociale, comités des œuvres sociales en faveur du droit aux vacances et analyse prospective sur le parc immobilier détenu en propre », signalée dans l'introduction de ce cahier des charges.

Le prestataire devra prendre en compte dans ses réflexions les travaux et les analyses menés dans le cadre du programme lancé par le Parlement européen le 17 décembre 2008 visant à développer le tourisme social en Europe. Le Parlement européen a approuvé la mise en place, au cours de 2009, d'une Action préparatoire dénommée Calypso, dont l'objectif est d'encourager le développement d'initiatives de tourisme social entre les États membres de l'UE, étant donné l'importance de ce secteur et de ses effets sociaux et économiques positifs dans les territoires.

MODALITES D'EXECUTION

Le maître d'ouvrage de la mission est ATOUT France.

Pour assurer le bon déroulement et le suivi de cette opération, l'étude sera suivie par un comité de pilotage qui se réunira au minimum trois fois, pour une réunion de lancement, pour un point à mi-parcours à l'issue de la première phase et pour une réunion de restitution en fin de mission. Ce comité se réunira néanmoins autant que de besoins.

Le groupe de pilotage sera composé :

- de représentants de la DG CIS
- de représentants d'ATOUT France
- de représentants de l'UNAT
- de représentant du Conseil National du Tourisme (CNT),
- de représentants de l'agence nationale des chèques vacances (ANCV),
- de représentants de confédérations syndicales impliquées dans l'accès aux vacances par leurs actions dans les C.O.S./C.A.S./C.E.

D'autres structures pourront être invitées à venir participer à ce comité de pilotage à la demande de la DGCIS.

Les membres du comité de pilotage s'engagent à contribuer à la réalisation de l'étude en apportant leurs connaissances et en facilitant les travaux, en remettant notamment des données et des contacts utiles à l'avancement de l'étude.

L'U.N.A.T. s'engage à faciliter dans le cadre de cette étude l'accès aux représentants européens avec lesquels elle travaille ; elle met à disposition les données et études techniques d'ores et déjà en sa possession.

FORME DU RENDU

- Un document, remis à l'issue de la première phase, présentant un panorama général des politiques sociales du tourisme menées par les comités d'entreprises, organisations syndicales ou groupements de salariés au plan européen
- Un document, remis à l'issue de la seconde phase, composé de fiches monographiques détaillant les cas étudiés par pays et une synthèse présentant les traits saillants des politiques et en quoi elles pourraient inspirer les dispositifs d'aides en France

Les documents seront remis en 2 exemplaires papier (dont 1 non relié) et sous forme électronique au format Word sous Windows 2003 (ou compatible).

CALENDRIER

L'étude devra s'organiser sur six mois à partir de la date de notification de la mission.

MONTANT MAXIMUM DE LA MISSION

Le montant de la mission, donné à titre indicatif, ne pourra dépasser 80 000 € TTC.

ELÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CANDIDATURES

Le candidat, dans le champ de la présente commande, devra faire preuve de :

- une expérience et expertise de conseil dans le domaine du tourisme à vocation sociale
- une compétence dans la pratique d'entretiens
- une expérience de travail à l'échelle européenne

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le candidat sera jugé sur :

- sa bonne compréhension des motivations du maître d'ouvrage ;
- la méthodologie proposée et son coût ;
- sa connaissance des problématiques liées au tourisme social ;
- ses références dans la conduite d'entretiens notamment au plan européen

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DEVIS

Les consultants établiront leurs propositions à partir des éléments décrits dans le présent cahier des charges ainsi qu'à partir de leur propre savoir-faire. La proposition sera détaillée et devra comporter :

- une note présentant la compréhension du sujet et proposant une approche méthodologique (pour la phase 1 et la phase 2)
- une liste de références
- la présentation du ou des intervenants pressentis pour conduire la mission
- une proposition de prix (nombre de jours, coût /journée selon la catégorie de l'intervenant) qui devra être exprimée en nombre de journées consultants.

REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres à ATOUT France est fixée au **vendredi 12 mars à 12 heures à l'adresse suivante** :

ATOUT France -- A l'attention de Mme Claire MERCIER - 23, place de Catalogne
75685 Paris Cedex 14.

La proposition devra aussi être communiquée par mail aux adresses suivantes :
claire.mercier@franceguide.com et stephane.grollier@franceguide.com

Une audition éventuelle des propositions retenues est prévue **le vendredi 19 mars**.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire relatif au contenu de l'appel d'offres concernant cette consultation peut être obtenu auprès de :

- Claire Mercier, 01 42 96 74 69 - claire.mercier@franceguide.com
- Stéphane Grollier, 01 42 96 74 50 - stephane.grollier@franceguide.com